

# Assurance de dommages (LCA.73)

Attestation  
d'études collégiales (AEC)

## Une formation pour un emploi!



### LES AVANTAGES

#### La formation en ligne... Synchrone

- Formation en ligne, en temps réel, de chez vous, sans vous déplacer.
- Accès de partout dans le monde.
- Synchronisation de la présence des apprenants et du formateur, en ligne, en même temps dans une classe virtuelle.
- Échanges possibles entre les étudiants et le formateur au moyen de clavardage, de partage d'application, de tableau partagé ou encore de système vidéo conférence.



# Assurance de dommages (LCA.73)

## Attestation d'études collégiales (AEC)



La formation continue, votre gage de croissance

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'attestation d'études collégiales en Assurance de dommages a pour but de répondre aux besoins de formation relatifs aux fonctions de travail des agents ou des courtiers d'assurance, des souscripteurs et des experts en sinistres.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'agent en assurance de dommages exerce ses activités dans les compagnies d'assurance. De son côté, le courtier exerce ses activités dans des bureaux de courtage. Il joue un rôle de conseiller auprès de la clientèle, analyse des besoins, offre le produit d'assurance le plus approprié, émet le contrat requis et assure le service après-vente. Le souscripteur (cette fonction ne nécessite pas de certificat d'exercice) exerce ses activités dans des compagnies d'assurance. Sa tâche consiste à l'analyse de risques et de demandes d'assurance à des fins d'acceptation ou de refus. L'expert en sinistre exerce ses activités dans deux types d'établissement, soit des bureaux d'experts en sinistre ou dans des compagnies d'assurance. Sa tâche consiste à réaliser une enquête, négocier avec le client et à procéder au règlement d'un sinistre.

Les activités de travail particulièrement visées dans le cadre du programme sont :

- Analyser un risque
- Souscrire un risque
- Assurer le service à la clientèle dans les différentes fonctions de travail
- Promouvoir des produits d'assurance de dommages
- Conclure une transaction
- Recevoir et diriger la réclamation
- Effectuer une enquête sur la route ou par téléphone
- Régler un dossier de réclamation et assurer le suivi

La personne devra, à la fin de son attestation d'études collégiales en Assurance de dommages, s'inscrire aux examens de l'Autorité des marchés financiers. La réussite de ces examens lui permettra d'obtenir son certificat de représentant. Ainsi, elle deviendra apte à travailler dans un bureau de courtiers en assurance de dommages ou dans une compagnie d'assurance.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme s'adresse à une clientèle qui a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou qui a poursuivi pendant une période d'au moins 1 an, des études postsecondaires et qui répond aux critères d'admission suivants :

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) **ou** d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) **ou** posséder une formation jugée suffisante.

### COMPÉTENCES VISÉES PAR LE PROGRAMME

- Analyser la fonction de travail
- Communiquer en milieu de travail avec la clientèle
- Régler un sinistre
- Assurer le service à la clientèle en assurance des entreprises
- Assurer son insertion dans le domaine de l'assurance de dommages
- Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance de dommages
- Promouvoir des produits d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client
- Promouvoir des produits de cautionnement et d'assurance responsabilité pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client
- Utiliser les technologies informatiques
- Promouvoir des produits d'assurance automobile auprès d'une cliente ou d'un client
- Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments
- Promouvoir des produits d'assurance habitation auprès d'une cliente ou d'un client
- Assurer un service à la clientèle en assurance des particuliers
- Souscrire un risque

### GRILLE DES COURS

1. Fonctions de travail et communication	75 heures
2. Initiation à l'informatique	45 heures
3. Assurance habitation	90 heures
4. Notions de droits en assurance de dommages	75 heures
5. Assurance automobile	90 heures
6. Vente de produits d'assurance	60 heures
7. Dommages directs et indirects	60 heures
8. Analyse de risques et tarification des particuliers	60 heures
9. Assurance responsabilité et cautionnement	60 heures
10. Produits complémentaires	60 heures
11. Analyse de risques et tarification des entreprises	45 heures
12. Règlement de sinistres	75 heures
13. Projet particulier	75 heures

**Durée : 870 HEURES**

### LIEU DE FORMATION

À partir de votre domicile VIA Internet

### HORAIRE

À déterminer

### INFORMATION ET INSCRIPTION

#### Cégep Beauce-Appalaches

Service de la formation continue

1055, 116<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

418 228.8896, poste 2222 | Ligne sans frais : 1 800 893.5111

fcontinue@cegepba.qc.ca